

# **Convention Unedic 2005 : agir avant qu'il ne soit trop tard !**

## **Eté 2003**

Les « partenaires sociaux », organisations patronales et confédérations de salariés siégeant à l'Unedic, réforment les annexes 8 et 10.

Nous descendons dans la rue. Nous sommes des milliers. Nous réinventons la grève et des dizaines de festivals sont annulés.

Depuis deux ans, la lutte continue : des actions très médiatiques (occupations, interruptions d'émissions de télévision) aux pressions exercées sur les institutions pour qu'elles acceptent nos revendications et nos propositions.

C'est cette forte mobilisation qui a obligé le gouvernement à compenser les pires effets de cette réforme, notamment par la création de l'AFT (Allocations du Fond Transitoire) qui permet à certains d'entre nous, exclus par le protocole Unedic, d'ouvrir et de rouvrir des droits.

## **Automne 2005**

Les partenaires sociaux s'apprêtent négocier une nouvelle réforme du régime d'assurance-chômage dont les annexes 8 et 10.

L'annonce orchestrée d'un déficit de 14 milliards d'euros, et les déclarations du Medef et de la CFDT, font redouter le pire (durcissement des conditions d'accès, dégressivité des indemnités, contrôle renforcé de la recherche d'emploi, restriction du champ d'application, etc.)

**C'EST TOUS ENSEMBLE QUE  
NOUS POUVONS AGIR !**

Ce jeudi 29 septembre, les ministres de la Culture et des Affaires Sociales réunissent les confédérations syndicales pour préparer les prochaines négociations.

Faisons de cette date le jour de notre rentrée ! Mobilisons-nous avant la signature et durant tout l'automne !

Nous exigeons l'ouverture de réelles négociations avec l'ensemble des concernés et la prise en compte du Nouveau Modèle d'indemnisation élaboré par la Coordination des Intermittents et Précaires.

**NE LES LAISSONS PAS DÉMANTELER L'ASSURANCE-CHÔMAGE !**

**RASSEMBLONS-NOUS MASSIVEMENT JEUDI 29 SEPTEMBRE  
DEVANT LE MINISTÈRE DE LA CULTURE  
À 14H30 PLACE DU PALAIS ROYAL (M° PALAIS ROYAL)**

Coordination des Intermittents et Précaires d'Île-de-France  
14 quai de Charente, 75019 Paris (M° Corentin Cariou) Tel :01 40 34 59 74  
[www.cip-idf.org](http://www.cip-idf.org)

## QUI CONTRÔLE LES GESTIONNAIRES DE L'UNEDIC ?

Le 20/12/2002, au lendemain de l'accord réformant le régime d'assurance-chômage (instauration du deuxième PARE, Plan d'Aide de Retour à l'Emploi), Denis Gautier-Sauvagnac, chef de file de la délégation patronale, alors vice-président de l'Unedic et aujourd'hui président, déclarait :

*« L'accord du 20 décembre permet le redressement financier du régime d'assurance chômage. [...] L'objectif était de permettre le rétablissement, à l'horizon 2004, de la situation financière de l'Unedic, actuellement catastrophique. Le déficit d'exploitation est en effet de 3,7 milliards d'euros fin 2002. Il sera de 5 milliards fin 2003. Les partenaires sociaux sont parvenus à un accord en vue d'un retour à l'équilibre d'ici fin 2005. [...] Sans réforme, il aurait atteint 15 milliards. »*

Voir « Un bon compromis » sur le site du Medef

Aujourd'hui, ils nous annoncent 14 milliards de déficit. La stratégie du déficit est toujours la même. Elle sert à justifier la nécessité de prendre des mesures coercitives (dégressivité des allocations, multiplication des entretiens, des contrôles et des radiations, etc.) visant à ce que chômeurs, travailleurs précaires et salariés à l'emploi discontinu acceptent n'importe quel emploi.

À cet effet, une convention tripartite entre l'Etat, l'ANPE et l'Unedic doit être signée courant septembre : elle permettra aux Assedic de contrôler elles-mêmes les démarches du chômeur et de le radier s'il ne coopère pas. Etant donné la pression déjà exercée sur les chômeurs indemnisés, nous pouvons être assurés que cette mesure montrera très vite son efficacité. (« Prouvez-moi que vous cherchez bien un emploi, sinon je bloque votre dossier », « Je ne peux pas valider l'ouverture de vos droits, tant que je n'ai pas la preuve que vous avez répondu à ces annonces », etc.).

Dans le cadre de cette réforme du régime d'assurance-chômage de décembre 2002, l'accord spécifique portant sur les annexes 8 et 10, fut adopté 6 mois plus tard, le 26 juin 2003.

Comme nous l'avions prévu, et dit dès les premiers jours, cette restructuration n'a permis ni de réduire le déficit, ni de diminuer les fraudes. Ils ne manqueront pas maintenant de le reconnaître pour justifier la réforme à venir en affirmant que « le chemin qu'ils ont entrepris n'est pas suffisant ».

Ainsi justifieront-ils de nouvelles mesures (restriction du champ d'application, durcissement des conditions d'accès, baisse des indemnisations, etc.), qui s'inscriront toujours dans la même logique : la destruction d'un système d'indemnisation mutualiste et assurantiel, adapté aux salariés aux périodes d'emploi irrégulières et aux revenus variables, destruction souhaitée par les organisations patronales, Medef en tête.

La CFDT, quant à elle, continue de clamer haut et fort sa volonté que l'Etat prenne en charge l'indemnisation des salariés intermittents du spectacle, avec, en ligne de mire, la création d'une caisse complémentaire. Cette caisse complémentaire, financée par l'Etat, et que l'AFT (Allocations du Fond Transitoire) préfigure, relève d'une véritable politique de l'autruche.

C'est aussi une manière de refuser d'admettre que la flexibilité et la mobilité, autrefois spécifiques à ce secteur, ont aujourd'hui contaminé tous les secteurs d'activité. Alors que l'Etat finance déjà l'ASS, alors que le RMI tient lieu d'allocation chômage, restreindre la nécessité d'une continuité de revenus, malgré la discontinuité de l'emploi, au seul secteur de la culture, c'est se mettre le doigt dans l'œil pour ne pas voir qu'il est nécessaire de repenser le régime d'assurance-chômage dans son ensemble, et notamment son financement, en prenant en compte l'explosion des contrats à durée déterminée et la précarisation de l'emploi.

Cette précarisation se généralise depuis des décennies mais, aujourd'hui, l'instauration du « contrat nouvelle embauche », en rendant les salariés embauchés licenciés à tout moment durant deux ans, vient ruiner les quelques garanties attachées au CDD.

Nous n'avons d'autre choix que de refuser les mesures de destruction des droits collectifs et de lutter pour la conquête de droits nouveaux !